



Budget sensible au genre

Les choix budgétaires de votre commune
ont un impact sur les inégalités hommes-femmes



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



Wallonie

Webinaire – 17 novembre 2022

Nos invités

2

Christine Defraigne
Ville de Liège

Françoise Goffinet
Institut pour l'égalité des
femmes et des hommes



Jonathan De Lemos Agra
Fédération Wallonie-Bruxelles



Menu de la séance

01

Vous avez dit « budget sensible au genre » ?

02

Retour d'expérience de la Fédération Wallonie-Bruxelles

03

Retour d'expérience de la Ville de Liège



01

02

03

Vous avez dit « budget sensible au genre » ?

Éléments de cadrage

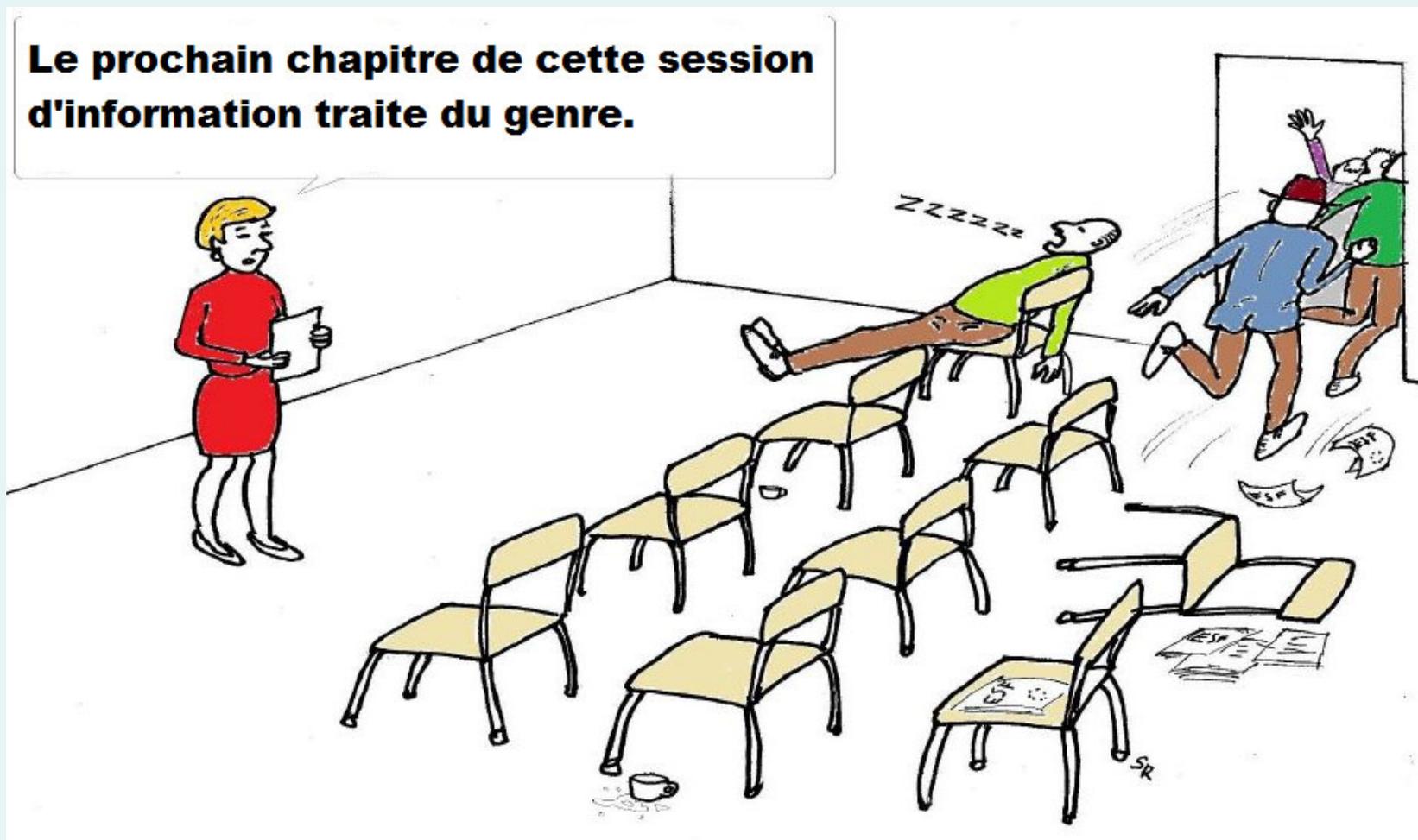
Françoise Goffinet

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes





**Le prochain chapitre de cette session
d'information traite du genre.**





Contexte : loi fédérale

Loi GM du 12/01/2007 : intégration de la dimension de genre dans **toutes** les actions du gouvernement fédéral.

Mentions spécifiques :

- Art. 2, § 1er : Intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des préparations de budgets.
- Art. 2, § 2 : Identification des crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes dans une note de genre.



Circulaire relative au *gender budgeting* (2010)

Circulaire relative à l'élaboration du budget (mention de l'obligation depuis 2008 ; détaillée depuis 2010)

<https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/Manuel%20gender%20budgeting.pdf>

Checklist « commentaire genre »



Pour aller plus loin

Voir la partie *gender budgeting* du site de l'Institut.

http://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming/application/gender_budgeting

Mais aussi dimension de genre dans les **subsides** et les **marchés publics** (guides + checklist)



Concepts

Pékin 1996

Conseil de l'Europe <http://www.coe.int/fr>

Charte EU égalité vie locale <https://charter-equality.eu>



Concepts

Ce n'est donc pas un but en soi, mais une approche transversale pour plus d'égalité !

Le BSG est le point de départ d'un processus de réflexion sur les politiques publiques, tant au niveau administratif que politique.



Il existe des **différences** entre la situation des femmes et des hommes dans de nombreux domaines :

- Mobilité (utilisation des transports privés-publics, type de trajet effectués,...) ;
- Education (études suivies, résultats scolaires, diplômes,...) ;
- Politique (investissement et représentation politique, responsabilités au sein de l'administration publique,...) ;
- Société civile (place dans le monde associatif, académique, médiatique,...).

→ Importance des statistiques ventilées par sexe et de développer des indicateurs.



Statistiques

Statbel <http://statbel.fgov.be>

Iweps <https://www.iweps.be>

<https://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/nos-departements/institut-bruxellois-de-statistique-et-danalyse-ibsa>

Eige <https://eige.europa.eu>

Penser aussi aux “open data” ...



Concepts

Gender mainstreaming : prise en compte des éventuelles différences de situation entre femmes et hommes dans le contenu des projets/actions externes (et pas dans la politique du personnel)

... et donc aussi dans le cadre des projets/actions qui impliquent un budget.

Gender budgeting dans ce contexte : instrument pour stimuler la prise en compte de la dimension de genre dans les actions qui nécessitent un budget.

= UNE POLITIQUE PUBLIQUE



Concepts

Il ne s'agit pas :

- de budgets distincts pour les femmes et les hommes ;
- d'une répartition de 50 % pour les hommes et de 50 % pour les femmes.

L'objectif est que les dossiers qui nécessitent un budget soient mis en oeuvre en tenant compte des différences de situation entre femmes et hommes.

Promotion de l'égalité + efficacité.



Méthode

Catégorisation des crédits par les gestionnaires de dossier pour stimuler une réflexion par rapport à la dimension de genre.

Lien entre le budget et les dossiers qui y sont liés : influencer le contenu et la mise en œuvre des dossiers.

Obligation de classer les allocations de base dans une de trois catégories (au Fédéral)



Stimuler le GB

Pas évident, donc déterminer stratégie
(suggestions sur base de bonnes pratiques).

Concertation avec coordinateur-trice GM et
service « budget »

Sensibilisation et formations (offre en continu !)





[http://www.sophia.be/index.php/fr/genderstudies
database/index](http://www.sophia.be/index.php/fr/genderstudies/database/index)

<http://www.selor.be/fr/egalite-des-chances>

<http://cwehf.be>

<http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/fr>



INSTITUUT VOOR
DE GELIJKHEID
VAN VROUWEN
EN MANNEN



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES



18

Merci pour votre attention.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Place V. Horta, 40

1060 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 233 44 00

Signalement et plainte **0800 12 800**

Email : egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be

Site web : www.iefh.belgium.be

01

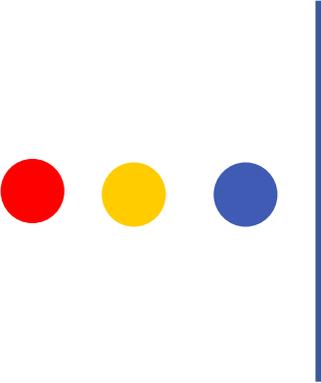
02

03

Retour d'expérience

Jonathan De Lemos Agra
Fédération Wallonie-Bruxelles





L'intégration de la dimension de genre dans le cycle budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (*Gender budgeting* ou budget sensible au genre)

Direction de l'égalité des chances
Barbara BRUNISSO (coordinatrice)

Cellule d'appui en genre
Jonatan DE LEMOS AGRA (chargé de projets)

Plan

1. Bref exposé du cadre légal et du processus *gender budgeting*.
2. Le « Module genre » : l'outil pour l'analyse budgétaire genrée.
3. Le retour concret : la « Note Genre », le rapport sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de la F.W-B.
4. Conclusion : la « Note Genre » n'est que le début.

1. Bref exposé du cadre légal et du processus *gender budgeting*

Mise en œuvre du *gender budgeting* en FWB

- Décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française (D. 07-01-2016 - M.B. 12-02-2016) > entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2017

CHAPITRE IV. - Intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire

Article 7. - Les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sont identifiés par département ministériel, service administratif à comptabilité autonome, organismes d'intérêt public et entreprises publiques autonomes qui relèvent des compétences de la Communauté française dans une note de genre, annexée à chaque projet de décret contenant le budget général des dépenses.

Le Gouvernement détermine une méthode permettant d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble du cycle budgétaire.

Mise en œuvre du *gender budgeting* en FWB

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mai 2017 instaurant une méthode permettant d'intégrer la dimension de genre dans le cycle budgétaire en exécution des articles 4 et 7 du décret du 7 janvier 2016

Article 3. - La méthode permettant l'intégration de la dimension de genre dans le cycle budgétaire comporte trois étapes :

1° la première étape vise à catégoriser le type de crédit en fonction de sa dimension de genre ;

2° la deuxième étape vise à justifier la catégorisation et à procéder à une analyse de genre pour les crédits repris sous le code genre 3 au sein de l'annexe;

3° la troisième étape vise à compiler la note de genre au moyen de tous les crédits du budget repris sous le code genre 2 au sein de l'annexe, à savoir les crédits identifiés comme étant des crédits destinés à des dossiers ayant pour objectif spécifique de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes.

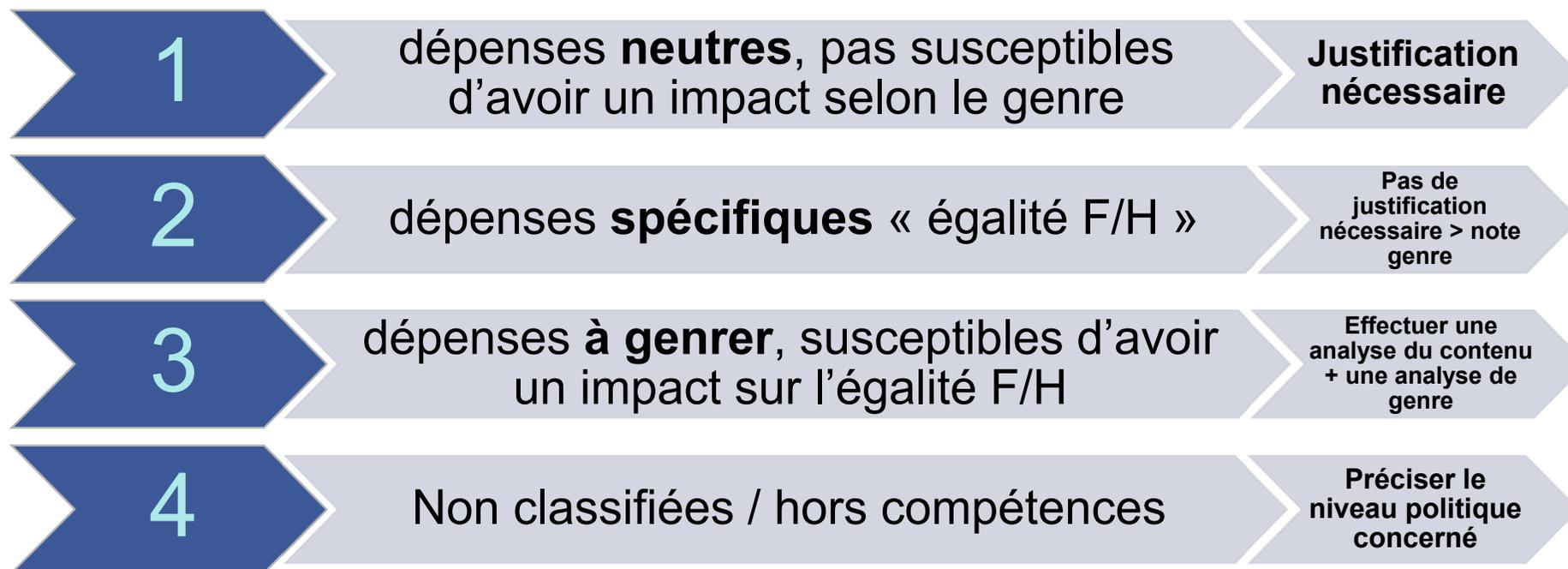
La méthode GB : sommaire des étapes

catégorisation des articles
budgétaires et crédits

justification du classement

réalisation de la note de genre

Les « Codes genre »



2. Le “Module Genre” : l’outil pour l’analyse budgétaire genrée.

Fonctionnement de l'outil et analyses genrées

Menu général

Encodage / Consultation

Recherches / Extractions

Personnes de contact

Retour au choix de l'Administration et du Ministre

Quitter le programme



Une manière de dévoiler les inégalités de genre

DO	PA	Article	Libellé	Validé	Revoir code	Revoir justification
11	20	12.36	Contrôle médico-sportif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code genre	3	Justification	Cet AB concerne plusieurs MP futurs, pour des fournitures et des services. Si les MP de service comprennent une dimension de genre, le caractère prospectif de cette AB ne permet pas, à ce stade d'analyse budgétaire, de pouvoir fournir une analyse de genre. <small>Cet article a été adopté le 7 janvier 2016 lors de l'Assemblée des Méditerranéens.</small>	Finalisé		
				Revu		
11	20	12.38	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code genre	3	Justification	Cet AB concerne le paiement des notes de créance et des frais de déplacement du personnel de contrôle (10 médecins contrôleurs: 8 hommes et 2 femmes; 61 chaperons: 54 hommes et 7 femmes).	Finalisé		
				Revu		
11	20	33.01	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code genre	1	Justification	Cet AB concerne le paiement de la cotisation annuelle due par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Agence Mondiale Antidopage.	Finalisé		
				Revu		
11	20	45.01	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code genre	3	Justification	Il s'agit d'une dotation de fonctionnement au tribunal disciplinaire. La CIDD recevra dans les prochaines années une dotation pour les missions que la FW-B va lui confier.	Finalisé		
				Revu		
11	20	74.01	Acquisition de matériel durable dans le cadre de la lutte contre le dopage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code genre	1	Justification	Acquisition de matériel durable dans le cadre de la lutte contre le dopage	Finalisé		
				Revu		
11	34	33.02	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	<input checked="" type="checkbox"/>		

Fermer ce formulaire

Mésinterprétation dans l'attribution d'un code genre :

« Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française »

DO	PA	Article	Libellé	
24	11	63.52	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	Validé <input checked="" type="checkbox"/> Revoir code <input type="checkbox"/> Revoir justification <input type="checkbox"/> Finalisé Revu <input type="checkbox"/>
Code genre	1	Justification	Cet AB est employé afin de financer des subventions d'équipement en conservation aux opérateurs publics détenteurs de biens culturels mobiliers publics classés comme trésors en application du décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et	
24	11	74.80	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	Validé <input type="checkbox"/> Revoir code <input checked="" type="checkbox"/> Revoir justification <input type="checkbox"/> Finalisé Revu <input type="checkbox"/>
Code genre	1	Justification	AB employé pour l'acquisition par la Communauté française (propriétaire) d'œuvres d'art par appel auprès de tous les musées reconnus. Les œuvres acquises sont mises en dépôt dans les musées demandeurs. Le choix des œuvres retenues est arrêté par la	

Justification donnée à l'attribution d'un code genre 1 ("dépense neutre") :

"AB employé pour l'acquisition, par la Communauté française, (propriétaire) d'œuvres d'art par appel auprès de tous les musées reconnus. Les œuvres acquises sont mises en dépôt dans les musées demandeurs.

Le choix des œuvres retenues est arrêté par la Ministre, qui dispose des avis d'une Commission d'acquisition pour prendre sa décision. La Communauté française est propriétaire des œuvres ainsi acquises."

L'achat d'œuvres d'art consiste-t-il à une dépense "neutre" ?

Non.

Le collectif d'artistes étasuniennes *Guerrilla Girls* nous dévoile, par l'humour, l'inégalité de genre historique dans le métier artistique et dans l'acquisition d'œuvres d'art par des musées tels que le *Metropolitan Museum* à New York. Les proportions sont similaires à Bruxelles, Paris ou Berlin. (source : Pascale Charhon, *Sortir des cases Nouvelles Perspectives sur l'art et le genre*, IETM - Réseau International des Arts du Spectacle, Bruxelles, avril 2017)

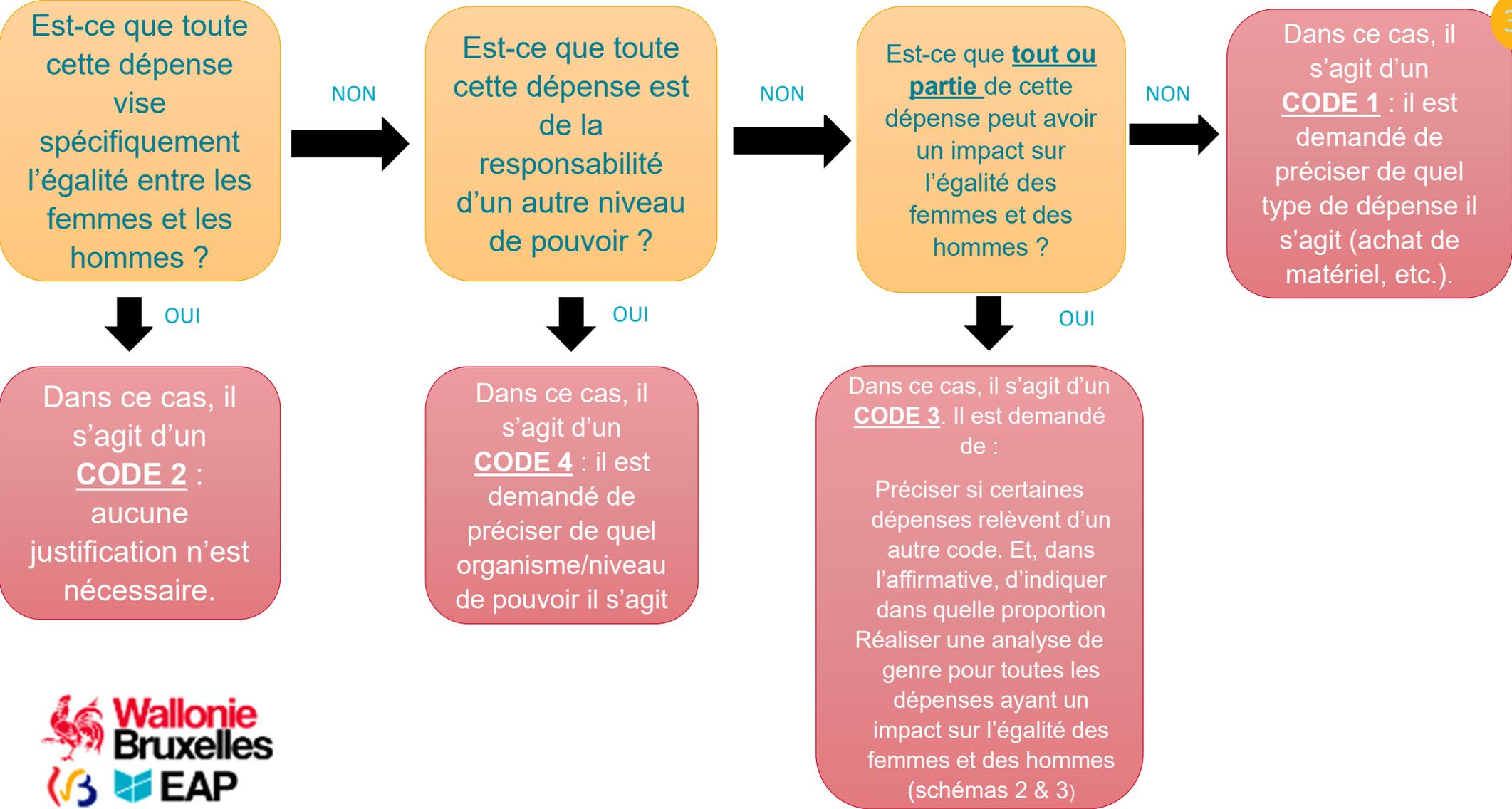


Do women have to be naked to get into the Met. Museum?

Less than **4%** of the **artists** in the Modern Art sections are women, but **76%** of the **nudes** are female.

Statistics from the Metropolitan Museum of Art, New York City, 2011

GUERRILLA GIRLS CONSCIENCE OF THE ART WORLD
www.guerrillagirls.com



3. Le retour concret :
la « Note Genre », le rapport sur
l'intégration de la dimension de
genre dans le budget de la FWB.

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

20 NOVEMBRE 2020

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021(1)

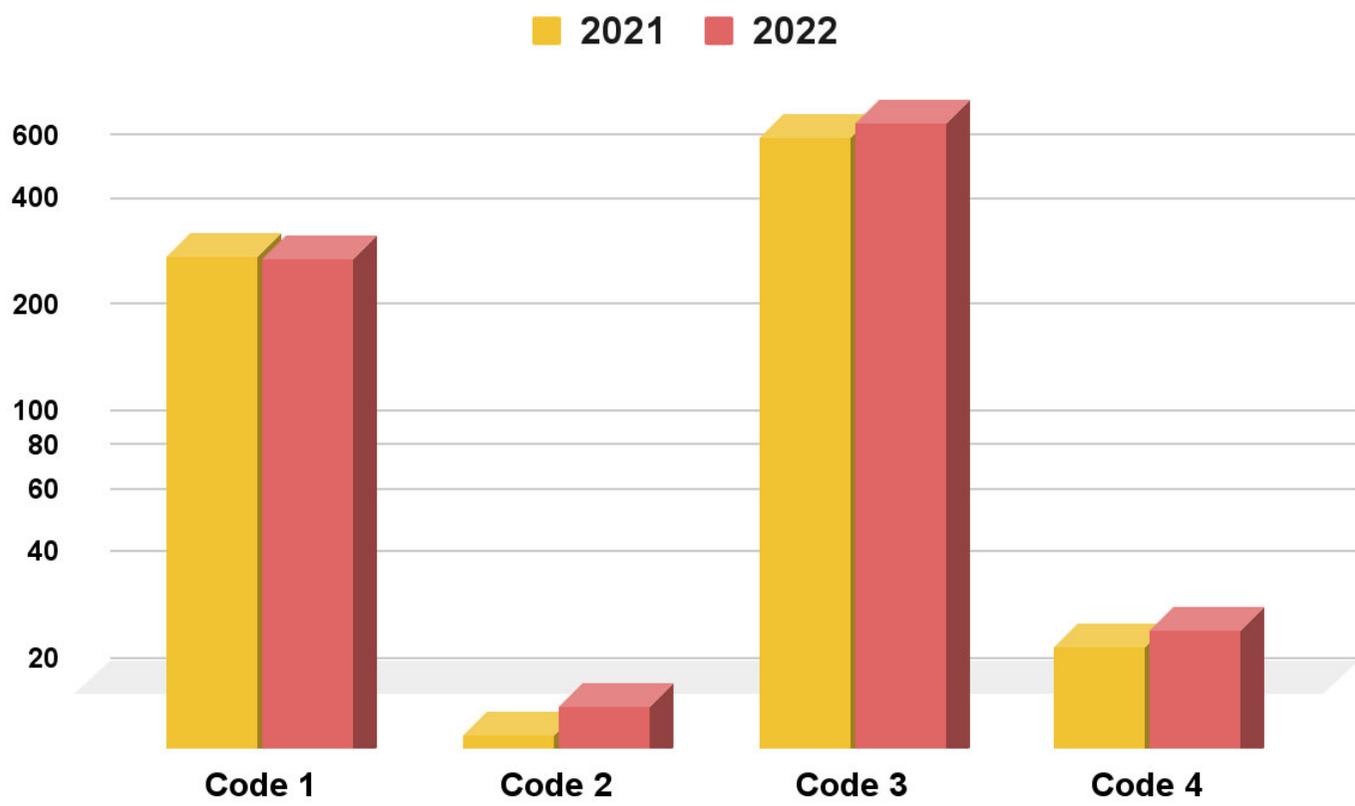
RAPPORT DE LA CELLULE D'APPUI EN GENRE
(CAG)

RELATIF À LA MISE EN OEUVRE DU DÉCRET DU 7 JANVIER 2016
RELATIF À L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE EN
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Points centraux de la Note Genre – le rapport *gender budgeting* 37

- Analyse générale quantitative du budget : comparaison entre l'ajusté (l'année budgétaire que se clôture) et l'initial (l'année budgétaire qui se prépare).
- Mise en valeur des AB code 2 : dépenses spécifiques favorisant l'égalité des femmes et des hommes – comparaison entre l'ajusté et l'initial.
- Analyse de genre plus approfondie d'un échantillon d'articles budgétaires relevant du code 3 (deux analyses par Ministre en général).
- Pour consulter les rapports passés, cliquez sur chaque année : 2018 ; 2019 ; 2020 ; 2021 .

Proportion des AB en fonction des codes genre :

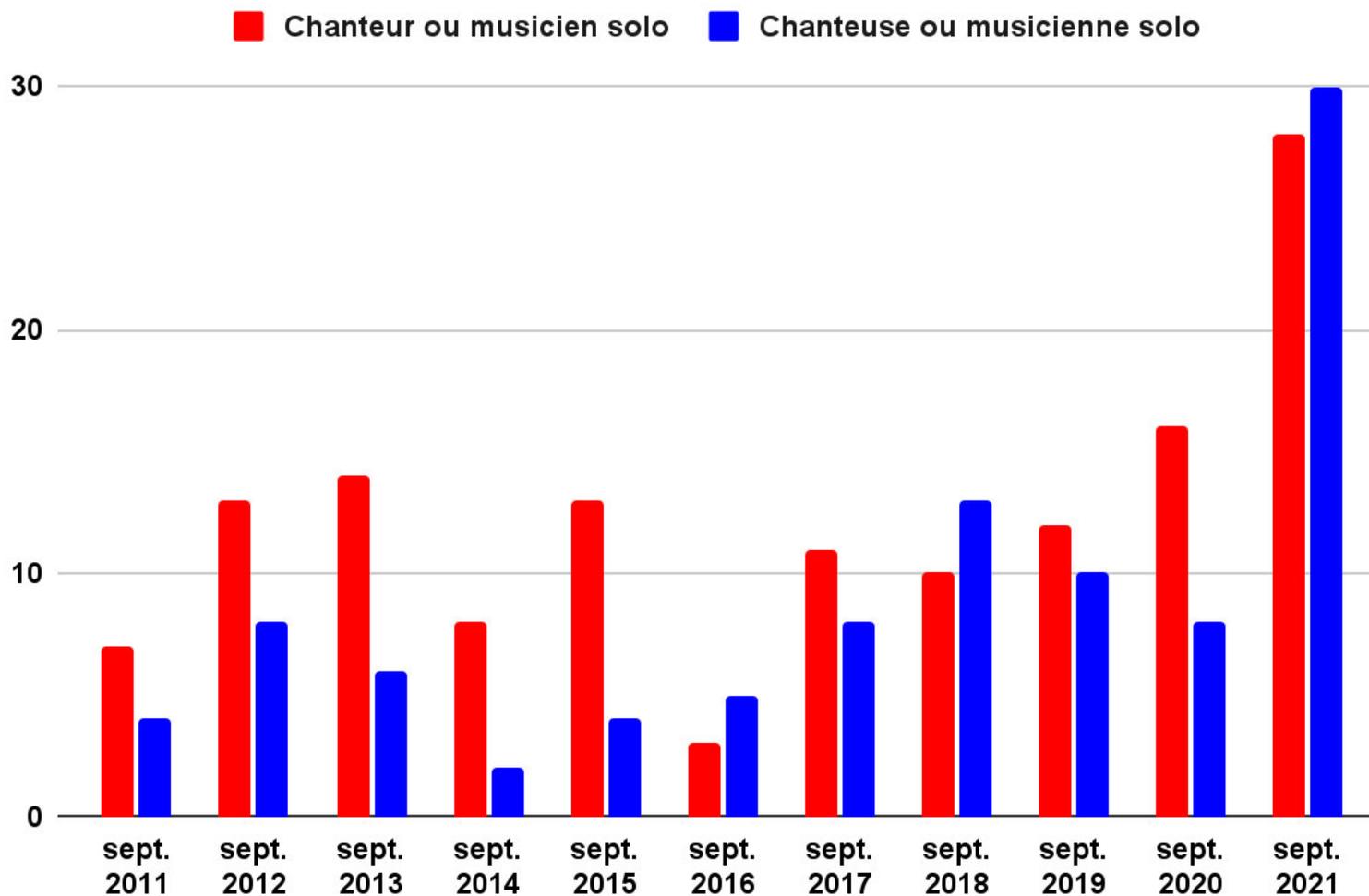


Un exemple d'analyse d'un article budgétaire code 3 (dépense à genrer) :

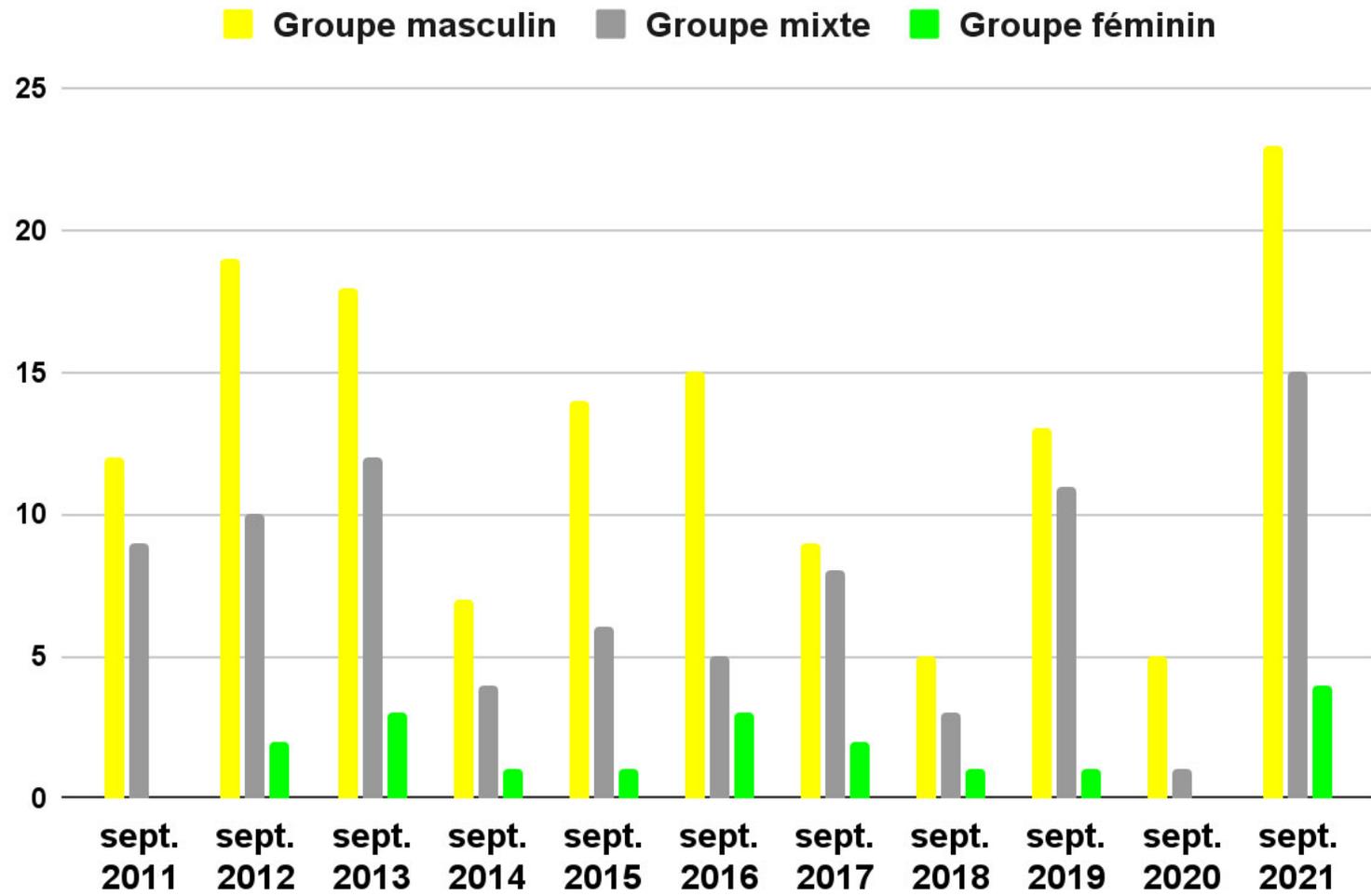
- **Article analysé** : AB 33.17-51 « Subvention à l'ASBL "Le Botanique" ».
- L'attribution du code 3 se justifie par l'application des règles spécifiés dans l'arrêté d'exécution et dans le *Guide d'utilisation* annexé à la note au gouvernement. Les dépenses spécifiées ont en effet un impact sur l'égalité des femmes et des hommes.
 - Justification apportée par l'administration :
- « *AB nominatif dont les crédits couvrent (engagements-liquidations) le contrat - programme du Botanique. Convention 2019-2022.* »

Artistes programmé.e.s au Botanique chaque mois de septembre (2011-2021)

40



Artistes programmé.e.s au Botanique chaque mois de septembre (2011-2021)

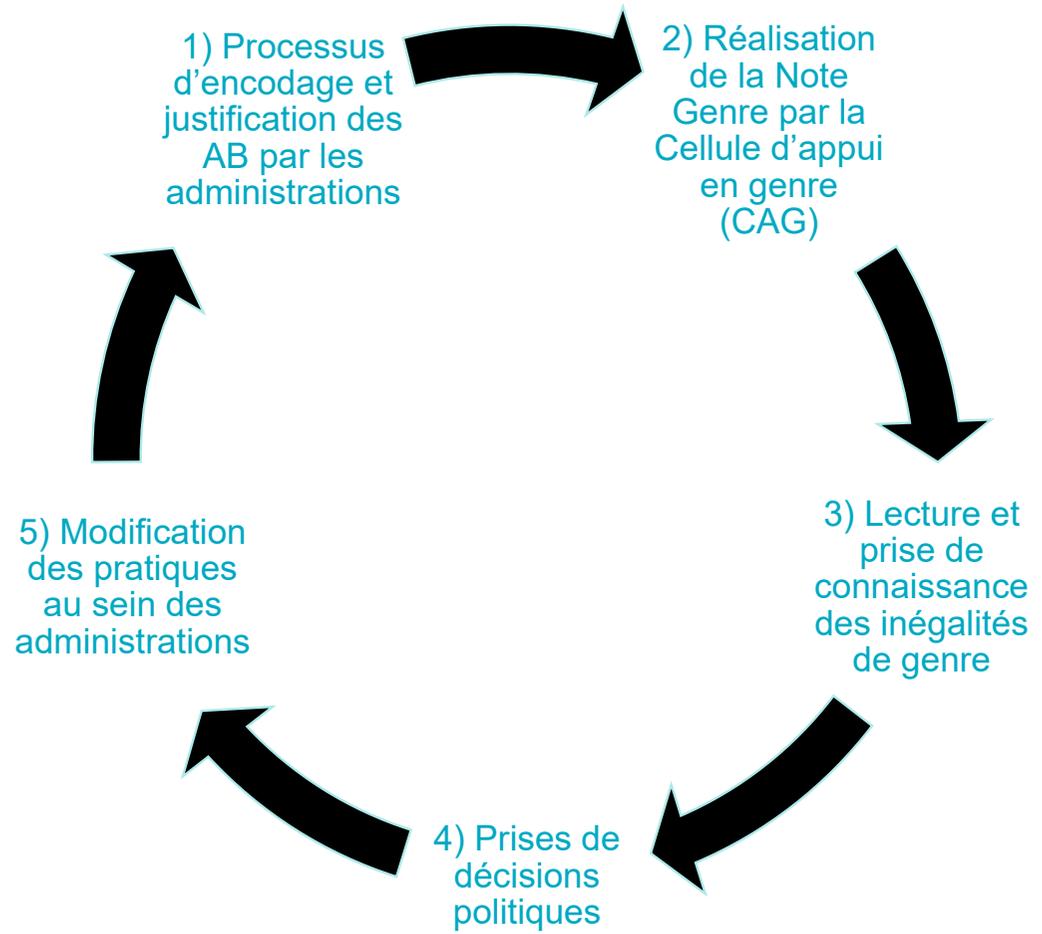


Le rapport permet la proposition de nouvelles politiques publiques suite à l'inégalité constatée

- La création d'un festival annuel de jeunes musiciennes / chanteuses.
- La parité dans la programmation musicale, telle que déjà mise en œuvre par le festival francophone Esperanzah!.
- Renforcer les actions et les études entrepris par *Scivias*, plateforme créée en avril 2019 par différentes institutions actives dans le soutien au développement des carrières musicales en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'encourager à une meilleure représentation des femmes dans le secteur musical.

4. Conclusion :
la « Note Genre » n'est que le début.

Le but réel du *gender budgeting* : corriger les inégalités



Merci pour votre attention !



01

02

03

Retour d'expérience

Christine Defraigne
Ville de Liège



Notre expérience est récente mais inédite en Wallonie

- Analyse dès le début de cette mandature ;
- Analyse genrée des Budgets 2020, 2021, 2022 ;
- Pas d'initiatives similaires en Wallonie pour le B20 ;



Comment avons-nous introduit ce concept ?

- Intégration du concept dès l'annonce des **attributions des membres du Collège** ;
- Inscription progressive dans **la DPC et le PST (démarche participative)** ;
- Mise sur pied d'un **groupe de travail au sein de la « Commission communale consultative Femmes et Ville »** ;
- Ratification par le Conseil Communal de la **« Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale »**
- Présentation du premier BSG au Budget 2020,



Notre méthodologie

- Pas d'instruction de la tutelle ;
- Nous avons mené plusieurs rencontres exploratoires ;
- Notre analyse porte **seulement sur les dépenses de fonctionnement et de transfert** du service Ordinaire ;
- Toutes les **dépenses EXTRA sont en Cat3 genrables** car elles sont par définition des choix d'opportunité (sauf exceptions) ;
- Nous avons rédigé deux documents :
 - **Tableau de classification** des articles budgétaires en 3 colonnes + commentaires justificatifs
 - **Note explicative** (choix méthodologiques, catégorisation générale et constats généraux qui en sont ressortis)
- Ces documents ont été partagés et discutés avec les cabinets des membres du Collège ;
- Cela a été présenté et débattu en commission budget et au Conseil Communal



Notre démarche se veut progressive :

- BSG20 : analyse d'une sélection de Départements avec matières opportunes et échanges avec les cabinets concernés ;
- BSG21 : analyse de tous les Départements et échanges avec les cabinets ;
- BSG22 : analyse de tous les Départements et échanges plus approfondis avec les cabinets ;
- BSG23 : analyse de tous les Départements et échanges avec les Directeurs et Directrices de Départements.
- A terme au BSG24, chaque Département devra être en mesure de rédiger une note de genre en épinglant 3 points (Constats- indicateurs chiffrés – objectifs).



Constats tirés de notre expérience :

Importance :

- de la traçabilité de la volonté politique ;
- de la pédagogie ;
- de l'appropriation progressive par les acteurs institutionnels ;
- de faire la publicité ;
- d'inscrire la démarche dans une vision globale et transversale de la politique d'égalité des genres



Conclusion

- Constats - base de réflexion ;
 - “Think out of the box” ;
 - Induire un état d’esprit au sein de l’administration ;
 - Cela ne coûte rien
- Notre bilan est positif et nous poursuivons notre travail progressif sur le BSG afin de **lutter davantage pour plus d’égalité entre les femmes et les hommes**



En conclusion et...

53

pour aller plus loin



Boîte à outils sur la budgétisation sensible au genre dans les fonds de l'UE

https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/mh0419064frn_002.pdf



Présentation de la Cellule d'appui en genre de la FWB

<https://genre.cfwb.be/la-cellule-dappui-en-genre/>



Manuel de mise en œuvre du *gender budgeting*

<chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/Manuel%20gender%20budgeting.pdf>

